



Divorce effectué en Tunisie entre un tunisien et une française

Par nurse, le 11/04/2013 à 00:17

a combien s'élève les frais de traduction d'un acte de divorce en arabe pour le traduire en français (une feuille recto-verso) ,plus timbre fiscal, plus le traducteur assermenté tunisien travaille avec l'ambassade française de Tunis,pour transcription à Nantes.
puis je faire les démarches en France?réside en France élève un enfant de 18 ans.
cordialement